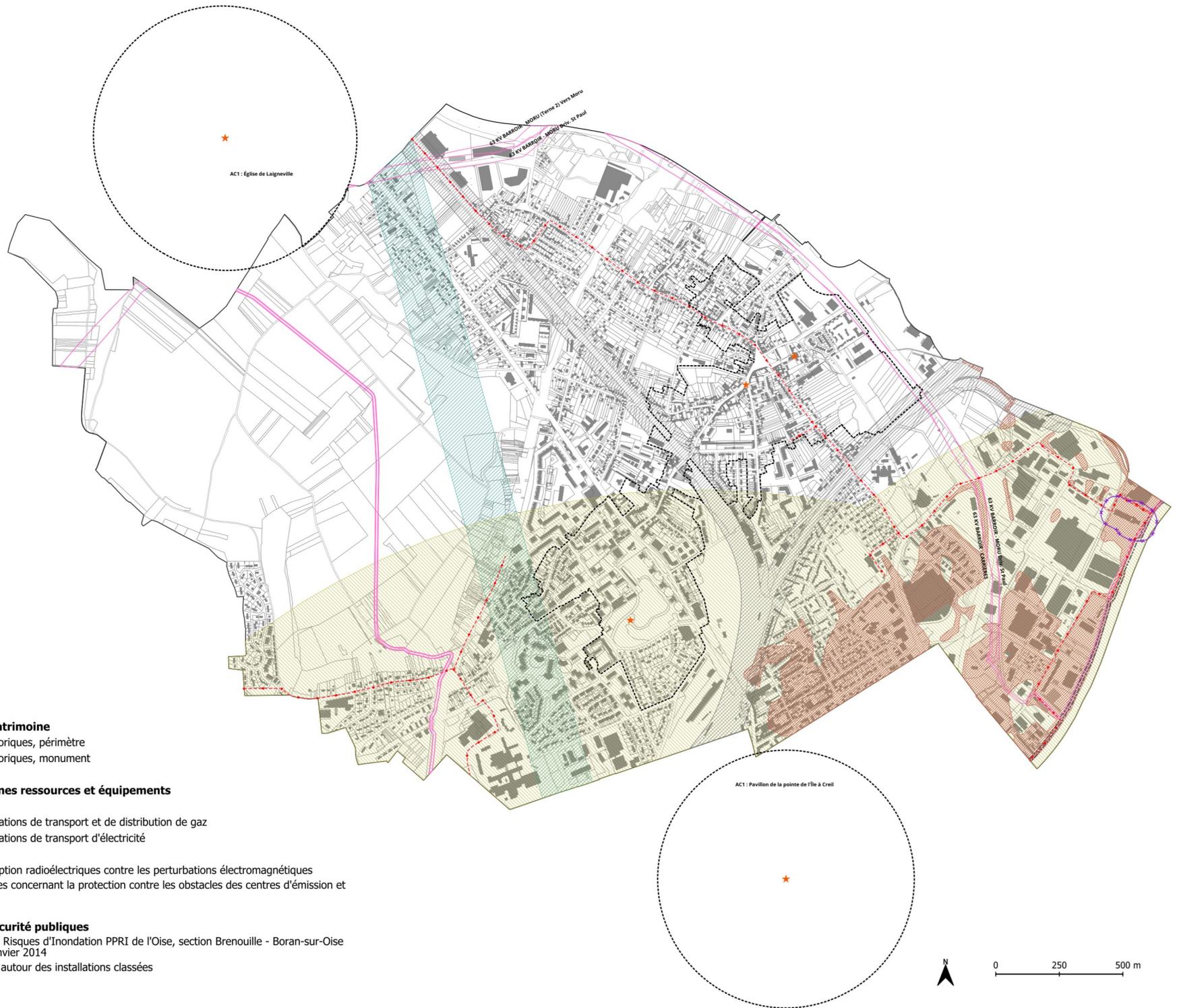




Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Oise

6.a.2 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique au 1 / 5 000e

Jean-François DARDENNE
Maire de Nogent-sur-Oise



Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine

- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques, périmètre
- ★ AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques, monument

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- I3 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport d'électricité
- T1 - Servitude liée au chemin de fer
- PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2LH - Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

- PM1 - Servitudes relatives au Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation PPRI de l'Oise, section Brenouille - Boran-sur-Oise approuvé le 14 décembre 2000 et modifié le 29 janvier 2014
- PM2 - Servitude résultant des périmètres délimités autour des installations classées

